## VILLE DE QUIMPER CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 décembre 2021 Rapporteur : Monsieur Jacques LE ROUX

N° 51

## ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 15/12/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2021 (accusé de réception du 14/12/2021)

Acte original consultable au service des assemblées Hôtel de Ville et d'agglomération 44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

## Rapport annuel d'activité 2020

Il est proposé au conseil municipal de prendre connaissance du rapport d'activité de la ville de Quimper pour l'année 2020.

\*\*\*

Les services de la ville de Quimper y présentent leurs principales réalisations et les actions qui les ont mobilisés au cours de cette période.

L'année 2020 a été particulièrement impactée par la crise sanitaire liée au Covid-19 et ce rapport d'activités en est le reflet.

Dès le mois de mars 2020 et bien au-delà de cette fin d'année, les services de la ville ont mis tout en œuvre pour répondre à l'urgence et aux contraintes liées à cette crise. Ce sont parallèlement de nombreuses actions prévues qui n'ont pas pu être réalisées puisque soumises aux contraintes sanitaires et réglementaires imposées dans ce cadre.

Ainsi, ce rapport d'activités revêt un caractère très particulier et montre à quel point les services doivent et réussissent à s'adapter en un temps record en période de crise. Il met également en exergue la capacité de réactivité et de créativité qu'ont les services de la ville pour répondre au mieux au besoin des habitants et des usagers malgré de fortes contraintes.

Parmi les actions et services qui ont fait l'objet d'adaptations significatives, on peut citer en premier lieu les services de l'enfance et de l'éducation.

De façon générale, c'est l'ensemble des services à la population de l'agglomération qui a dû s'adapter et en premier lieu ceux concernant le sport, la culture, ainsi que l'animation socioculturelle et du patrimoine.

Certains services ont dû poursuivre leur activité de service à la population et aux usagers, sur le terrain en pleine période de pandémie : le service de l'état civil, celui de la propreté urbaine, ceux dédiés à la voirie et aux espaces verts, le service du droit des sols, sans oublier celui dédié aux travaux et à l'entretien du patrimoine bâti.

Enfin, certains services ont été particulièrement mobilisés pour venir en aide et en soutien à la population durant cette période : la démocratie de proximité dans le cadre de la politique de citoyenneté, la politique de la ville mais aussi la prévention et la tranquillité publique.

En première ligne, les équipes du standard ont assuré comme à leur habitude l'accueil téléphonique de la mairie mais ont dû faire face en cette période de crise sanitaire à un nombre considérable d'appels nécessitant écoute, patience, compréhension et capacité à orienter au mieux les demandes souvent anxieuses et parfois agressives de certaines personnes en détresse psychologique.

Aux côtés de l'ensemble des agents, le service prévention RH a de son côté assuré une veille permanente pendant toute la période de crise, afin de diffuser les informations aux services sur les protocoles, de les aider à les mettre en œuvre, et de trouver et distribuer le matériel de protection nécessaire.

À noter enfin le travail réalisé en interne par les services « supports » encore appelés services « ressources » sans qui l'ensemble des actions menées ne pourraient exister : de la direction des ressources humaines aux finances, en passant celle des systèmes d'informations, mais également les services de la communication, des moyens généraux, des relations publiques, des assemblées, de la commande publique et du juridique ; autant d'énergies qu'il est également nécessaire de saluer au regard du travail accompli.

\*\*\*

Le conseil municipal en prend acte.